

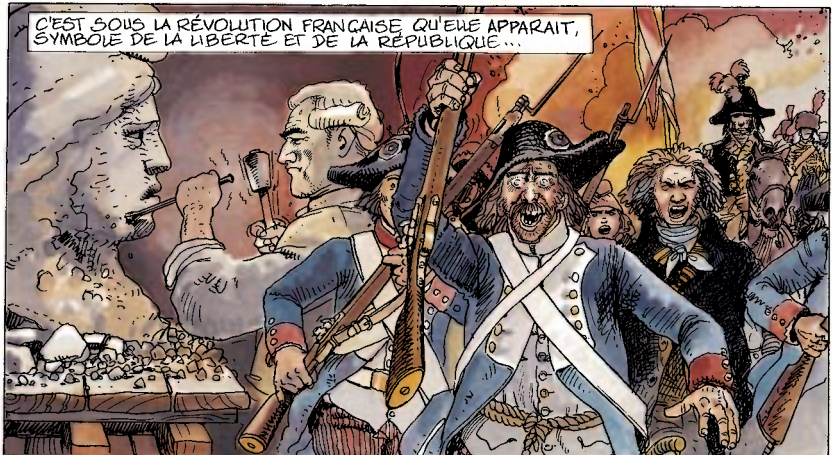
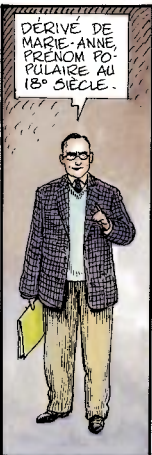
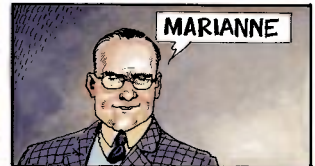
# ATTESTATIONS OBLIGATOIRES



**NÉCESSAIRES  
POUR PASSER  
SON PERMIS**



**Glénat**

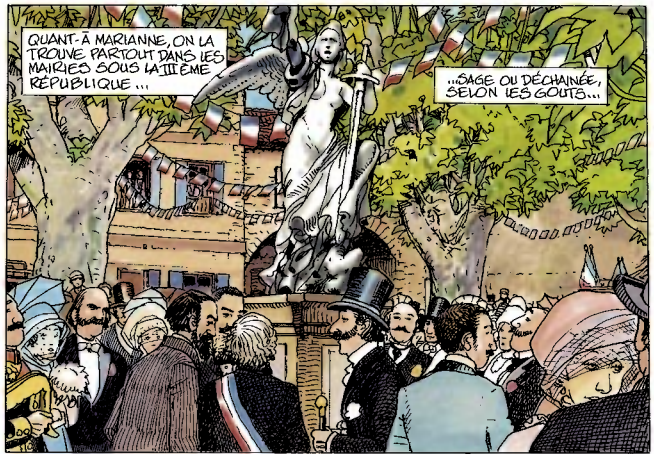




COMME LA MARSEILLAISE ?

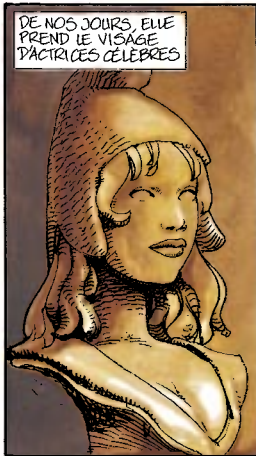
BIEN VU ...

BIEN QUE COMPOSE À STRASBOURG POUR L'ARMÉE DU RHIN, NOTRE HYMNE NATIONAL A ÉTÉ MIS À L'HONNEUR PAR LES FÉDÉRÉS DE MARSEILLE EN 1792

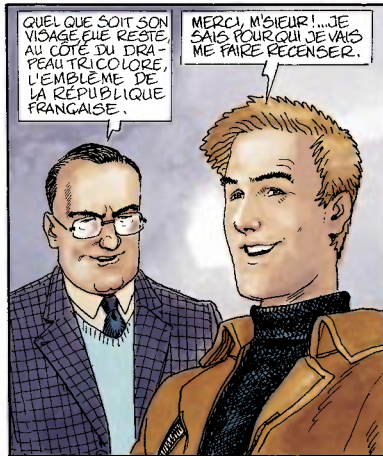


QUANT À MARIANNE, ON LA TROUVE PARTOUT DANS LES MAIRIES SOUS LA IIIÈME RÉPUBLIQUE ...

...SAGE OU DÉCHAÎNÉE, SELON LES GOÛTS...



DE NOS JOURS, ELLE PREND LE VISAGE D'ACTRICES CÉLÈBRES



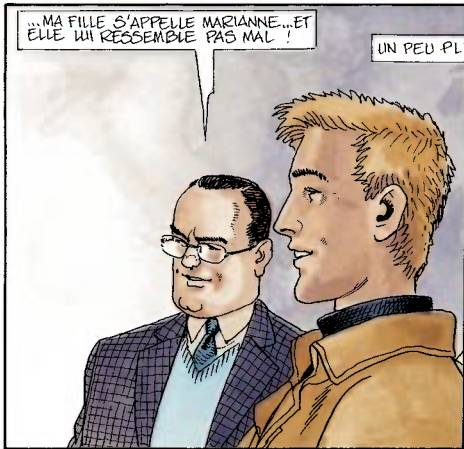
QUEL QUE SOIT SON VOYAGE, ELLE RESTE AU CÔTÉ DU DRAPEAU TRICOLORÉ, L'EMBLÈME DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MERCI, M'SIEUR ! ... JE SAIS POURQUOI JE VAIS ME FAIRE RECENSER.



ET VOUS CONNAÎSSEZ RUDEMENT BIEN SON HISTOIRE ?

NORMAL ... JE SUIS LE MAIRE ... ET, DE PLUS ...



... MA FILLE S'APPELLE MARIANNE ... ET ELLE LUI RESSEMBLE PAS MAL !

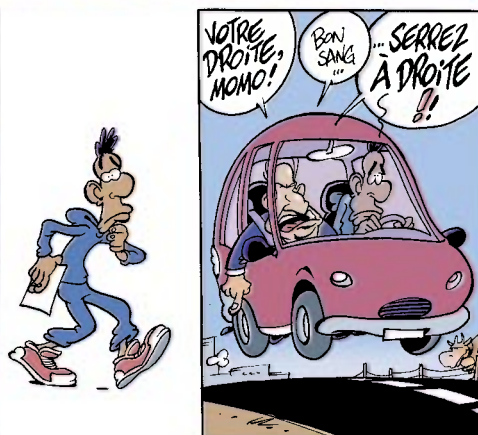
UN PEU PLUS TARD ...



ALORS, CITOYEN ... TE VOILÀ INSCRIT ?

C'EST FAIT, J'AI LE PAPER HEU, DITES VOUS, QUI SAUZEZ TOUT SUR MARIANNE ... Z'AURIEZ PAS SON NUMÉRO DE PORTABLE ?

REZINE LAS A FAUCO 0105



3 AN ET DEMI PLUS TARD...



ALORS MOMO, CETTE CONDUITE ACCOMPAGNÉE, ÇA BOULE ? TU T'ES FAIT UN AMI POUR LA VIE ?

MOQUE-TOI, MAIS DE SERAI PEUT-ÊTRE PRÊT AVANT TOI POUR LE PERMIS DE CONDUIRE !



TSSS, TSSS ! "FAUT D'ABORD PASSER À LA J.A.P.D. SANS LE CERTIFICAT DE PARTICIPATION À CETTE JOUENÉE, PAS DE PERMIS !

C'EST TOUT BON, J'AI REÇU UNE CONVOCATION POUR DEMAIN...



... COMME MOI ! FAIS VOIR, TU DOIS TE RENDRE OÙ ?

SANS DOUTE AU MÊME ENDRIT QUE TOI, MAIS ATTENTION, C'EST PAS MARQUE "BABY-SITTER" LA-HAÏT !

SANS BLAGUE ! TU L'AS INVENTÉE TOUT SEUL, CELLE-LÀ ?



EH BIEN, NOUS Y VOILÀ ! VISE UN PEU LE COSTUME LÀ BAS. RIDICULE, NON ?



ET LÀ, UN VRAI SAPIN DE NOËL !



TIENS ? V'LÀ LA COUSINE DE LARA CROFT ! ON AURA TOUT VU.



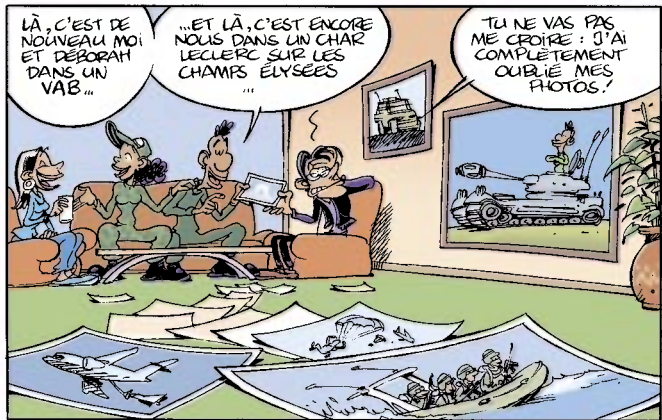
ALORS, MOMO, QU'EST-CE QU'ON PARIE POUR CE PERMIS ? UNE VIRÉE EN 4x4 SUR LES CHAMPS ELYSÉES ?

... MOMO ?



MOMO ! NON SEULEMENT "FAUT PASSER LE PERMIS, MAIS EN PLUS "FAUDRA BOSSER POUR SE PAYER UNE CAISSE !"

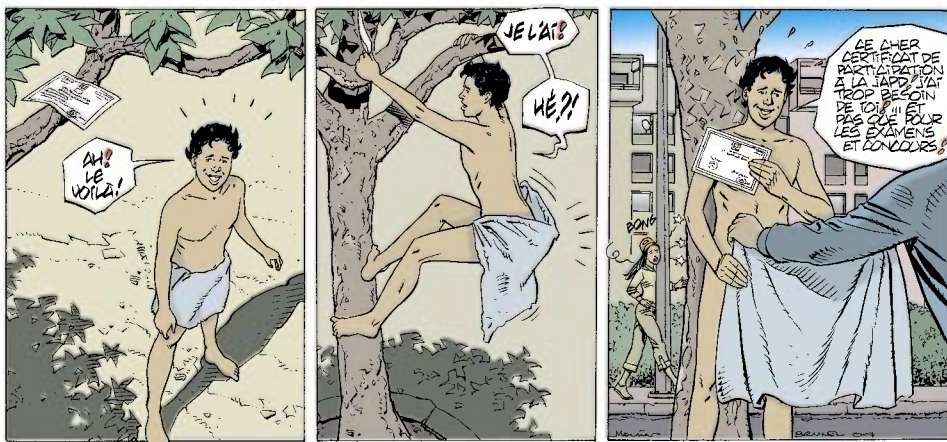
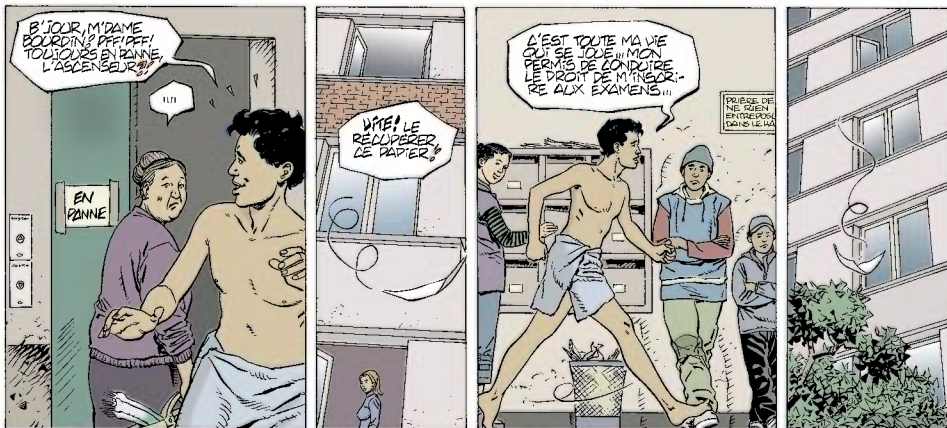
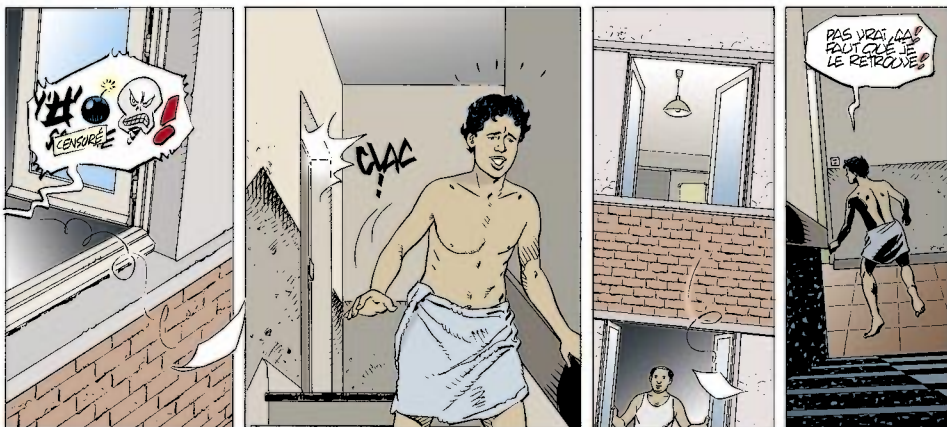
"ET LÀ, TU PRENDS DU RETARD !



LÀ, C'EST DE NOUVEAU MOI ET DÉBORAH DANS UN VAB...

"...ET LÀ, C'EST ENCORE NOUS DANS UN CHAR UCLERC SUR LES CHAMPS ELYSÉES

TU NE VAS PAS ME CROIRE : J'AI COMPLÈTEMENT OUBLIÉ MES PHOTOS !



# Le parcours de citoyenneté :

## 3 étapes pour devenir citoyen.

Première étape obligatoire du "parcours de citoyenneté", l'enseignement de Défense a été prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3ème et de 1ère.

Cette sensibilisation au devoir de Défense, partie intégrante de l'enseignement civique, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective (Europe, ONU).

En outre, cet enseignement de Défense doit être complété, dans les cours d'ECJS (Education Civique, Juridique et Sociale) des classes de 1ère et de terminale.

En effet, la formation civique des élèves exige une réflexion sur la politique de défense, sur les conditions de la sécurité, et la diversification des menaces dans le monde d'aujourd'hui.

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape dans le "parcours de citoyenneté".

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Une attestation de recensement leur sera remise. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

Troisième étape du "parcours de citoyenneté", La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.

Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents.

La JAPD est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix.

C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires, qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront --s'ils le souhaitent-- lors de cette journée obtenir des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée (éducation nationale, missions locales).

En fin de journée, un CERTIFICAT DE PARTICIPATION vous est remis. Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est exigé pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



## Le recensement : l'étape indispensable pour passer examens et concours.

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape dans le "parcours de citoyenneté". Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT qu'il est primordial pour vous de conserver précieusement.

En effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



[www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)

Direction du Service National  
BP 16 · 00450 Armées  
19, rue de la 8<sup>e</sup> Division · 60200 Compiègne